

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 29

Votants : 31

Procurations : 2

Délibération rendue exécutoire le :

14 FEV. 2014

Convocation du Conseil Municipal en date
du : 03/02/2014

Affichage en date du : - **3 FEV. 2014**

Publication de la présente en date du :

13 FEV. 2014

Réception en préfecture : **2 FEV. 2014**

L'an deux mille quatorze
le dix février

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
M. Bernard RIOUAL, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités
Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont
présents, à l'exception de M. Yves QUEMENEUR ayant donné
procuration à M. Francis GROSJEAN, M. Francis LE BIAN à Mme
Yvonne THOMAS, M. Yves PAGES, Mme Marie-Anne CAMBON-
BONÀVITA.

Secrétaire de Séance : Mme Virginie GOURVENNEC.

N° 2014-02-12b

**Objet : Marché de fournitures administratives et scolaires – lot 3 « Enveloppes-papiers »
- Autorisation de signer.**

Rapporteur : Damien DESCHAMPS.

Vu le Code des marchés publics, notamment les articles 33, 52, 53, 57 à 59 et 77,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'offres en date du 31 janvier 2014,

M. Damien DESCHAMPS, Adjoint aux finances, rappelle au Conseil Municipal qu'il a autorisé
le Maire à signer les marchés de fournitures administratives et scolaires pour les lots N°1,2,3, 4,
6 et 7, lors de la dernière séance, en décembre :

- o **Le LOT n°1** : « Registre et documents administratifs » avec Fabrègue Duo,
boulevard Marcel Roux, BP 10 – 87500 ST YRIEIX LA PERCHE,
- o **Le LOT n°2** : « Consommables informatiques » avec TG Informatique, 71 montée
de St Menet – 13011 MARSEILLE,
- o **Le LOT n°3** : « Enveloppes papiers » avec SAS Fiducial Bureautique, 41 rue du
Capitaine Guynemer – 92400 COURBEVOIE,
- o **Le LOT n°4** : « Papeterie administrative » avec SARL Papeterie d'Arvor, ZA Jean
Epivent – 22590 PORDIC,
- o **Le LOT n°6** : « Matériel d'écriture » avec SAS Papeterie Pichon, 97 rue Jean
Perrin, ZI Molina La Chazotte, BP 315 – 42353 LA TALAUDIÈRE Cedex,
- o **Le LOT n°7** : « Matériels divers » avec SAS Papeterie Pichon, 97 rue Jean Perrin,
ZI Molina La Chazotte, BP 315 – 42353 LA TALAUDIÈRE Cedex.

Cependant, par courrier en date du 21 janvier 2014, la société Fiducial a fait savoir qu'elle était
dans l'impossibilité d'honorer le marché pour le lot n°3, pour lequel elle a été retenue. Il est
possible de retenir l'entreprise classée deuxième dans l'analyse des offres.

La commission d'Appel d'Offres réunie le 31 janvier, a ainsi émis un avis favorable pour que Fiducial soit remplacée par la société CEPAP La Couronne, Espace Gutenberg, BP 40007, 16440 ROULLET SAINT ESTEPHE.

Il est rappelé que le lot n°3 représente un marché à bon de commandes d'un minimum de 2 600 € HT et d'un maximum de 13 000 € HT.

Le conseil est invité à autoriser le Maire à signer le lot n°3 du présent marché avec cette entreprise.

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le présent marché de fournitures administratives et scolaires pour :

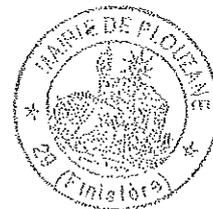
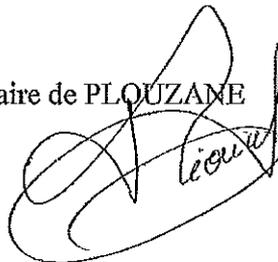
- **Le LOT n°3** : avec, CEPAP La Couronne, Espace Gutenberg, BP 40007, 16440 ROULLET SAINT ESTEPHE

➤ **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Principal 2014, en section de fonctionnement, chapitre 011 « Charges à caractère général », articles 020/6064 « Fournitures administratives » et 213/6067 « Fournitures scolaires ».

Pour extrait conforme,
Plouzané, le 11 février 2014

Bernard RIOUAL

Maire de PLOUZANE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902126-20140210-dell2014-02-12b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2014
Publication : 12/02/2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

